

L'avenir de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU QUÉBEC



FORUMS CITOYENS Rouyn-Noranda \ Saguenay \ Gatineau \ Montréal

Cahier du participant

► TABLE DES MATIÈRES

Mots de bienvenue	3 – 4
Démarche du Sommet sur l'enseignement supérieur	5
Déroulement du Forum citoyen	6
Pour se préparer à participer aux Forums citoyens	7
Thématiques et enjeux	
► Qualité de l'enseignement supérieur	8
► Accessibilité et participation aux études supérieures	12
► Gouvernance et financement des universités	19
► Contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec	21
Institut du Nouveau Monde	26 – 27
Remerciements	28

Note au lecteur

Ce document est évolutif. Vous tenez entre vos mains la version 2 du Cahier du participant des forums citoyens sur l'avenir de l'enseignement supérieur, que nous avons corrigé à la suite de commentaires reçus de diverses sources. N'hésitez pas à communiquer avec l'INM à inm@inm.qc.ca pour nous transmettre des suggestions pour améliorer le document ou corriger des erreurs qui auraient pu s'y glisser.

Mise en garde

Ce document a été préparé par l'Institut du Nouveau Monde pour soutenir l'animation des débats lors des forums citoyens. Nous avons cherché à fournir une information de base sur les enjeux à débattre sans prétendre à l'exhaustivité. Le contenu ne représente ni le résultat d'une analyse ni les positions que défendrait l'INM. Il offre un panorama d'options défendues par divers acteurs du milieu de l'enseignement supérieur. Il n'a d'aucune façon été approuvé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Mot du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie



Animations citoyennes

Assurer la qualité de la formation de la population québécoise, c'est une responsabilité que nous partageons tous en tant que société. Un gouvernement seul, même avec la meilleure volonté du monde, ne pourrait y arriver sans le soutien et l'aval de ses citoyens.

En entamant la réflexion qui est au cœur du Sommet sur l'enseignement supérieur, nous avons comme objectif de rétablir le dialogue qui s'était rompu au cours des mois précédents. Les événements du printemps ont divisé les Québécois, mais ils ont aussi permis à une énergie nouvelle de jaillir. Des questions furent soulevées, des questions importantes que toute société juste et démocratique doit se poser.

Il était impératif de créer une tribune permettant à tous de s'exprimer. L'avenir de notre système d'éducation ne pouvait se décider dans la rue. Quelle place doit prendre l'enseignement supérieur au Québec? Quel genre de collègues et d'universités voulons-nous? Comment faire en sorte que nos établissements d'enseignement supérieur appartiennent à tous les Québécois, indépendamment de leur situation socioéconomique? Ce sont des questions auxquelles nous devons répondre ensemble.

Afin de favoriser une réflexion ouverte, des rencontres citoyennes auront lieu dans quatre villes universitaires. Organisées en toute indépendance par l'Institut du Nouveau Monde, ces rencontres font partie intégrante de la démarche du Sommet sur l'enseignement supérieur. Elles permettront la prise en compte du point de vue citoyen, en dehors des groupes d'intérêt.

Reprenons ensemble le dialogue. Rebâtissons les ponts entre les générations. Réunissons-nous, citoyens, citoyennes, jeunes et moins jeunes. Donnons-nous une vision commune en matière d'enseignement supérieur.

Soyons fiers de notre savoir car il représente non seulement qui nous sommes, mais aussi qui nous pouvons devenir.


Pierre Duchesne

Mot du directeur général de l'INM



L'avenir de nos collègues et de nos universités n'intéresse pas seulement ceux et celles qui y travaillent et y étudient. Il nous concerne tous, parce que l'éducation est un bien public dont profite toute la société.

De quelle université veut-on pour les années à venir? Comment en accroître la fréquentation et la qualité? Quelle doit être la contribution de la recherche et des programmes d'enseignement au développement des régions et de l'ensemble du Québec? Comment doit s'articuler la relation entre cégep et université? Qui doit payer? Les étudiants doivent-ils contribuer et si oui, comment déterminer leur « juste part »?

C'est à nous tous de répondre à ces questions. En tant que contribuables, certes, puisque c'est en partie par nos impôts que ces institutions sont financées. Mais en tant que citoyens exprimant les choix qui définissent le bien commun.

Cette question nous concerne tous aussi parce que nous avons tous été interpellés, à l'hiver et au printemps 2012, par la mobilisation des étudiants contre la hausse des droits de scolarité voulue par le gouvernement précédent. Les grèves étudiantes et la crise sociale qui en a découlé ont provoqué des tensions qui demeurent tangibles aujourd'hui.

Le seul moyen pour apaiser ces tensions est de se tourner collectivement vers les solutions et d'inviter les citoyens de tous les milieux à prendre part à la conversation.

C'est ce que le gouvernement élu le 4 septembre a décidé de faire en convoquant un Sommet sur l'enseignement supérieur et de l'assortir d'activités qui permettent aux citoyens non représentés par les associations de recteurs, d'étudiants ou de professeurs, à partager leur vision de l'enseignement supérieur au Québec.

L'Institut du Nouveau Monde a proposé la tenue de ces forums citoyens dont le bilan sera présenté au Sommet.

Dans le cadre de ce forum, prenez la parole sans gêne, écoutez ce que vos concitoyens ont à partager, faites la part des choses et suggérez des voies de passage qui permettront de déboucher sur un système d'enseignement supérieur répondant mieux aux besoins de la société québécoise d'aujourd'hui.


Michel Venne

Demandé par plusieurs acteurs du milieu de l'éducation, du milieu politique et de la société civile, le Sommet sur l'enseignement supérieur vise à doter le gouvernement du Québec d'une vision collective de l'avenir des universités et des cégeps dans la société. Annoncés en novembre 2012, les travaux du Sommet s'articulent dans une démarche participative, culminant en février par la tenue du Sommet officiel.

Thématiques du Sommet sur l'enseignement supérieur

Le gouvernement a identifié quatre thématiques principales autour desquelles s'articuleront les discussions :

1. Qualité de l'enseignement supérieur
2. Accessibilité et participation aux études supérieures
3. Gouvernance et financement des universités
4. Contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec

Les rencontres thématiques

Les quatre rencontres thématiques ainsi que le Sommet seront dirigés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Elles réunissent une quarantaine de partenaires, dont des représentants et représentantes d'établissements, des associations étudiantes, des syndicats et des regroupements de la société civile.

Les Forums citoyens

Dans l'esprit de la démarche pré-sommet, l'Institut du Nouveau Monde (INM) invite les citoyens à participer à la réflexion collective. Quatre forums citoyens sont prévus pour permettre aux citoyens de tous âges et de tous horizons de s'exprimer sur leur vision de l'enseignement supérieur au Québec. Ces forums seront ouverts à tous. Dates et villes où se tiendront les Forums citoyens :

- ▶ 12 janvier : Rouyn-Noranda et Saguenay
- ▶ 19 janvier : Gatineau
- ▶ 2 février : Montréal

L'École d'hiver – Spécial Sommet

Quelque 500 jeunes issus des quatre coins du Québec, et provenant de milieux divers, auront l'occasion d'imaginer l'enseignement supérieur de demain. Du vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier 2013, à l'Université Laval à Québec, l'INM propose aux jeunes de 15 à 35 ans une École d'hiver Spécial Sommet.

Afin d'assurer une représentativité régionale et une diversité parmi les jeunes participants, les forums jeunesse régionaux du Québec agiront à titre de partenaires privilégiés de l'École d'hiver. L'ancrage régional et la connaissance des jeunes des forums jeunesse ont motivé le choix d'en faire des partenaires de la démarche afin d'assurer une représentation des jeunes de toutes les régions du Québec. Il y a 21 forums jeunesse au Québec dont la mission est de faire des jeunes de réels acteurs du développement régional, notamment en favorisant leur participation citoyenne.

Cet événement spécial s'inspire de l'École d'été, celle-ci étant devenue au fil des ans la plus importante activité jeunesse du Québec. Elle est reconnue depuis cinq ans au sein de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

Discussions sur le Web

Le volet Web permet également à tous et chacun d'alimenter le débat sur l'enseignement supérieur. Une page Facebook dédiée au Sommet sur l'enseignement supérieur est en ligne depuis le 12 octobre dernier. Le gouvernement souhaite ainsi créer un lieu de discussion sur les différents enjeux liés au Sommet. Les citoyens et les citoyennes peuvent répondre aux questions posées par les animateurs de la page et même voir leurs commentaires présentés lors des rencontres thématiques.

► DÉROULEMENT DU FORUM CITOYEN

Lors des Forums citoyens, les citoyens sont invités à identifier, à discuter et à délibérer autour des grands enjeux que posent chacune des thématiques gouvernementales. L'INM, à la suite d'un processus de consultation auprès des acteurs de l'enseignement supérieur, a déterminé pour chacun des quatre thèmes des enjeux qui sont décrits brièvement dans le cahier du participant.

Le rôle des citoyens

Dans le cadre de chacun des forums, les citoyens sont d'abord invités à discuter et débattre, pour chaque thématique, des enjeux proposés.

Les enjeux sont formulés sous la forme de questions.

Pour chacun des enjeux, les citoyens sont invités, dans le cadre d'ateliers, à formuler leurs réponses à la question posée.

Un rapport déposé au Sommet

L'ensemble des réponses formulées par les citoyens sont consignées dans un rapport réunissant les résultats des quatre forums citoyens. Ce rapport sera présenté par l'INM au ministre en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, prévu en février.

QUAND ?	QUOI ?
8 h 15 à 9 h	ACCUEIL ET INSCRIPTION DES PARTICIPANTS
9 h à 10 h	OUVERTURE – en grande salle <ul style="list-style-type: none">▶ Mots de bienvenue▶ Vidéo sur les quatre thématiques▶ Réaction de deux intervenants locaux sur les enjeux
10 h à 10 h 50	DÉLIBÉRATION SUR LES QUATRE THÉMATIQUES DU SOMMET <ul style="list-style-type: none">▶ Discussion ouverte avec les participants sur chaque thématique et sur les enjeux proposés par l'INM (25 minutes par thématique).
10 h 50 à 11 h 15	PAUSE
11 h 15 à 12 h 10	DÉLIBÉRATION SUR LES QUATRE THÉMATIQUES DU SOMMET (suite)
12 h 10 à 13 h 15	DÎNER LIBRE
13 h 15 à 15 h 15	SESSION BUZZ <ul style="list-style-type: none">▶ Chaque atelier (un par thématique) regroupe de 30 à 40 participants et traitera des enjeux proposés.▶ Travail en équipe (environ dix personnes) sur un enjeu spécifique : chaque équipe doit fournir une ou des réponses à l'enjeu choisi.▶ Retour et synthèse des réflexions en atelier sur chacun des enjeux et bonification des réflexions de chaque équipe par les autres participants de l'atelier.
15 h 15 à 15 h 30	PAUSE ET RETOUR DANS LA GRANDE SALLE
15 h 30 à 16 h 15	SYNTHÈSE ET ÉCHANGE <ul style="list-style-type: none">▶ Présentation par les animateurs des ateliers des synthèses en fonction des quatre thématiques.▶ Échange et réactions des participants face au tableau d'ensemble.
16 h 15 à 16 h 20	CONCLUSION



Description des thématiques et des enjeux

Vous trouverez dans les pages suivantes une description de chacune des quatre thématiques du Sommet ainsi que des informations factuelles sur l'état du débat au Québec sur chacun des enjeux relatifs à chacune des thématiques identifiées par l'INM après consultation avec les partenaires de l'enseignement supérieur au Québec.

Des références additionnelles à consulter sur le Web

Sur le site Web de l'INM (www.inm.qc.ca/enseignement-superieur/se-preparer-a-participer):

- ▶ Une série de vidéos dans lesquelles des partenaires de l'enseignement supérieur expliquent quels sont, à leur avis, les principaux enjeux à débattre.

Sur le site Web du Sommet sur l'enseignement supérieur (www.mesrst.gouv.qc.ca):

- ▶ Les documents officiels de discussion préparés par le ministère ainsi qu'un ensemble de documents de référence préparés par les contributeurs aux rencontres thématiques.

Sur le site Web du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca):

- ▶ Pour approfondir certains sujets, les principaux avis et rapports du Conseil supérieur de l'éducation portant sur l'enseignement universitaire.

► Thématiques et enjeux

1. La qualité de l'enseignement supérieur

Dans les documents préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur, le Ministère rappelle qu'à l'enjeu de l'accessibilité, qui fut le grand défi des décennies précédentes et qui demeure essentiel, il faut ajouter, au moment où le Québec s'engage dans la société du savoir, le défi de la qualité.

Traditionnellement, on entend par « qualité de l'enseignement supérieur », la capacité des établissements d'atteindre les objectifs fixés au regard de leur mission d'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité. La qualité de l'enseignement supérieur passe aussi par la capacité des établissements de mener des activités de recherche ayant des retombées sur l'ensemble de la société et pour l'avancement des savoirs.

Instinctivement, les acteurs du milieu de l'éducation supérieure répondent tous que l'enseignement postsecondaire est de qualité au Québec. Au Canada, une étude révèle que 71 % des Canadiens croient que les établissements d'enseignement postsecondaire au pays sont de qualité¹.

Définition de la qualité

Les définitions de la qualité de l'enseignement supérieur varient en lien avec les conceptions que l'on se fait de l'université : plus libérale, plus axée sur la recherche, plus entrepreneuriale ou plus axée sur le service à la collectivité. Choisir ou prioriser certains indicateurs de qualité revient à définir le type d'université ou de collège que l'on privilégie.

Parmi les critères et indicateurs employés dans divers contextes, on trouve les suivants : Le taux de diplomation des étudiants ; l'insertion professionnelle des diplômés ; l'inscription des diplômés québécois dans des programmes de cycles supérieurs dans des universités de renom ; la part du produit intérieur brut consacré à l'éducation supérieure ; un ratio adéquat étudiants/professeur ; une vie étudiante riche et diversifiée ; le nombre de publications dans des revues scientifiques ; la capacité d'attirer les étudiants étrangers ; la part des fonds de recherche canadiens obtenue par les universités québécoises ; les distinctions internationales reçues par les professeurs ; l'implication dans la communauté ; l'accessibilité ; l'existence de stages en milieu de travail ; la contribution à l'innovation sociale ou technologique ; le nombre de brevets obtenus ; les partenariats avec l'entreprise privée ; l'adéquation entre les compétences acquises et les besoins du marché du travail ; la satisfaction et l'attrait des employeurs pour les diplômés ; etc.

Les classements universitaires sont plus nombreux depuis une dizaine d'années (on en dénombrerait au moins une trentaine). Ces classements utilisent presque exclusivement des indicateurs quantitatifs. Certains critiquent l'utilisation d'indicateurs strictement quantitatifs comme le nombre de diplômés ou les brevets enregistrés pour évaluer les universités, disant qu'ils sont réducteurs, et privilégient une conception de l'université associée par certains à la « marchandisation » de l'éducation. Les universités américaines sont les championnes mondiales des classements internationaux. Dans le classement de l'Université de Shanghai de 2012, plus de la moitié (53) des universités dans le top 100 sont américaines². Dans le classement des réputations, 44 universités américaines sont présentes dans le top 100³. Selon le Conseil supérieur de l'éducation, les palmarès ne sont pas les meilleurs instruments pour juger de la qualité de l'enseignement universitaire.

L'assurance qualité de l'enseignement universitaire

L'assurance qualité fait référence à l'ensemble des processus et mécanismes visant à évaluer (estimer, contrôler, garantir, maintenir ou améliorer) la qualité du système, des établissements ou des programmes de l'enseignement supérieur. Issue du domaine de l'économie, la notion d'assurance qualité est utilisée en enseignement supérieur depuis les années 1990 mais les pratiques auxquelles elle renvoie sont en place parfois depuis plusieurs décennies. Des mécanismes d'assurance qualité ont été introduits au Royaume-Uni dès 1832 et aux États-Unis en 1905. L'emprunt de cette notion à l'univers économique suscite, chez certains critiques, une réticence à l'appliquer au domaine de l'éducation.

Le développement de systèmes d'assurance qualité ne suit pas le même raisonnement selon les régions du monde. Au Canada, il n'y a pas de mécanisme pancanadien. Aux États-Unis, la tradition d'accréditation est liée au libre

1 Conseil canadien sur l'apprentissage. 2009. *Les défis de l'enseignement postsecondaire au Canada : Le défi à démontrer la qualité de l'enseignement postsecondaire au Canada*, p.30

2 Université Jiao Tong de Shanghai. www.shanghairanking.com

3 Times Higher Education. www.timeshighereducation.co.uk/

marché. En Europe, l'intérêt pour l'assurance qualité est récent : il est lié d'abord et avant tout à la volonté politique d'attirer et de favoriser la mobilité des étudiants et des diplômés sur le territoire européen.

On recense plusieurs raisons expliquant la popularité grandissante des mécanismes d'assurance qualité dans le monde : l'importance croissante des fonds publics consacrés à l'enseignement supérieur ; l'autonomie grandissante accordée aux universités pour augmenter leur capacité de réaction ; l'apparition de fournisseurs privés de formation (y compris à distance) ; la nouvelle économie ; la nouvelle gestion publique ; et l'internationalisation de l'éducation supérieure et la formation transfrontalière avec les défis d'harmonisation et de reconnaissance qui les accompagnent.

Mais ces mécanismes suscitent aussi des craintes, dont celle de l'uniformisation des formations et la perte des spécificités nationales, institutionnelles et disciplinaires, ou l'alignement de toutes les formations sur la demande supposée des « clients » : les meilleurs passeports possible pour l'emploi et, si possible, les professions les plus lucratives.

La situation au Québec

Au Québec, depuis 1993, avec l'abolition du Conseil des universités (créé en 1968), la responsabilité de l'évaluation des programmes est confiée à une commission de la Conférence des recteurs et des principaux des universités

Le Québec en comparaison

- ▶ Dans le classement de réputation des universités organisé par Times Higher Education-Thompson en 2012, trois établissements canadiens se hissent dans le top 100, dont un québécois (Université McGill)⁴.
- ▶ Dans le classement de l'Université de Shanghai de 2012 basé principalement sur des critères de recherche académique, quatre universités canadiennes se hissent dans les 100 premières, soit deux en Ontario, une au Québec (Université McGill) et une en Colombie-Britannique⁵.
- ▶ Le Québec attire un grand nombre d'étudiants étrangers. En 2007, 7,5% des étudiants inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont étrangers, comparativement à 6% en Ontario et à 7% en moyenne dans les pays de l'OCDE⁶.
- ▶ Les articles scientifiques d'origine québécoise sont cités internationalement 19% plus souvent que la moyenne nationale⁸.
- ▶ Les chercheurs québécois publient 10 fois plus d'articles que le poids démographique du Québec dans le monde⁹.
- ▶ Dans une étude sur l'effort financier pour les universités en 2008-2009, on note que le nombre moyen d'étudiants par professeur à temps plein au Québec (21,2) était moins élevé qu'en Ontario (25,2)¹⁰. Les chargés de cours et les enseignants à temps partiel ne sont pas inclus dans ce calcul.

4 Times Higher Education. www.timeshighereducation.co.uk

5 Université Jiao Tong de Shanghai. www.shanghairanking.com

6 Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Rencontres des partenaires en éducation. 2010. p.18.

8 Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. 2012. La qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités québécoises. p.6

9 *Ibid.*

10 Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les Indicateurs de l'éducation 2011. p.44

1. La qualité de l'enseignement supérieur

du Québec (CREPUQ). Les universités doivent aussi déposer auprès du ministère leurs états financiers et divers rapports de gestion examinés ensuite par une commission de l'Assemblée nationale. Les universités se conforment aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Ces pratiques diversifiées ne constituent pas à proprement parler un système d'assurance qualité et poursuivent des objectifs divers souvent liés à la gestion. Actuellement, la courtepointe québécoise des pratiques est difficilement visible pour les acteurs universitaires québécois et, a fortiori, pour ceux d'autres régions du monde.

Il en est autrement au niveau collégial, où il existe depuis 1993 une Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Comment maintenir, améliorer et témoigner de la qualité de l'enseignement universitaire ?

En janvier 2012, le Conseil supérieur de l'éducation a produit un avis sur l'assurance qualité. Conscient des dérives possibles et tenant compte des craintes exprimées, le Conseil croit dans des retombées potentielles positives de l'assurance qualité, notamment en faveur du développement d'une **culture de l'amélioration continue** dans les universités, de la transparence et de **la confiance de la population envers elles**. Il reconnaît l'assurance qualité comme un moyen plutôt qu'une fin, privilégiant trois visées dans le contexte actuel :

- **l'amélioration de l'expérience étudiante** (qui concerne aussi bien leur accès aux études que leur persévérance, leur réussite et leur préparation à une insertion socioprofessionnelle réussie, ce qui s'exprime par le truchement non seulement du contenu des programmes et des conditions de mise en œuvre des activités de formation, mais aussi de différentes facettes de l'environnement éducatif, qu'il s'agisse de mesures d'accueil, de soutien, d'encadrement et d'accompagnement qui favorisent la réussite et l'obtention du diplôme (par exemple les services d'orientation ou d'aide pédagogique) ou de celles qui touchent les aspects administratifs et la vie communautaire et étudiante);
- **l'imputabilité et la transparence**, compte tenu des attentes sociales en matière d'enseignement supérieur et des demandes en matière d'information sur l'utilisation des ressources publiques;
- **la visibilité de la qualité**, compte tenu de l'importance de pouvoir témoigner, tant au Québec que sur la scène internationale, de la qualité des formations québécoises (il va sans dire que des mécanismes visibles d'assurance qualité nourrissent la confiance du public à l'égard des universités et l'attractivité de ces dernières sur la scène internationale).

Le Conseil recommande à l'ensemble des universités québécoises de se doter de **référentiels communs** relatifs à chaque niveau de formation. Au Québec, les exigences associées à chaque niveau de formation sont, en grande partie, implicites et méconnues de la population, elles sont relativement minimales et leurs interprétations peuvent varier selon l'unité, la discipline, voire le professeur. Or, une explicitation pourrait contribuer à convenir de profils de diplômés et à favoriser la reconnaissance internationale des formations québécoises. Par exemple, dans sa déclaration sur l'assurance qualité, le Conseil des ministres de l'éducation du Canada recommande que « les objectifs d'apprentissage et les normes liées aux programmes [soient] suffisamment clairs et détaillés pour faciliter **la reconnaissance du diplôme par les autres établissements** d'enseignement postsecondaire, les employeurs et les organismes professionnels ». Il existe des cadres comme celui-ci en Ontario, dans les Maritimes et en Europe.

Des organisations syndicales estiment que, pour améliorer l'encadrement des étudiants, il manque quelque 1000 **professeurs permanents** dans le système universitaire québécois. D'autres affirment qu'une meilleure **reconnaissance de la contribution des chargés de cours** serait bénéfique. Les chargés de cours assument environ 40 %¹¹ (près de 50 % selon certains¹²) du volume d'enseignement offert dans les universités québécoises. Les données plus récentes remontent à 2005-2006. On remarque que le nombre de chargés de cours augmente légèrement de 8 798 en 2000 à 10 889 en 2005¹³. Les syndicats de chargés de cours affirment que la qualité de l'enseignement repose notamment sur la diversité et la complémentarité des enseignants, sur leur expérience pédagogique et professionnelle, sur le travail en équipe et la collégialité et exige que la mission de formation et l'enseignement soient valorisés, comme l'est la mission de recherche. La qualité de l'enseignement nécessite des conditions et un environnement de travail adéquats, qui sont aussi les conditions d'apprentissage des étudiantes et des étudiants.

11 Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Indicateurs de l'éducation 2011. p. 44

12 Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, *Les chargées et chargés de cours dans nos universités : une contribution essentielle*, 2007, p. 4

13 Conseil supérieur de l'éducation, *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, 2008, p. 52

Une instance indépendante et crédible

Afin qu'elles soient significatives et porteuses pour un système national de formation universitaire, dit le Conseil supérieur de l'éducation, les pratiques d'assurance qualité doivent susciter l'adhésion des acteurs universitaires et la confiance de l'ensemble de la société. Cet enjeu de la crédibilité se pose sur le plan des instances chargées de l'assurance qualité, des processus et des personnes impliquées. Dans plusieurs systèmes de formation, l'instance chargée de l'assurance qualité externe est indépendante à la fois de l'État et des universités. Par exemple, ce critère doit être respecté par les agences européennes.

Divers acteurs ont proposé **la création d'une instance intermédiaire entre l'État et les universités**, comme il existe un Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou notre défunt Conseil des universités. Des propositions ont été faites par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, par la Fédération étudiante universitaire du Québec et par le Conseil supérieur de l'éducation. La Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec a elle aussi formulé une proposition en ce sens récemment. Les différences entre ces propositions sont liées à la nature exacte du mandat de cette instance (certains lui attribuent aussi des fonctions de coordination du réseau) et à leur composition (membres de la communauté universitaire, experts externes et étrangers, membres de la société civile, du monde économique, des milieux sociaux, etc.).

▶ ENJEU 1 LES CRITÈRES DE QUALITÉ

Quels critères ou indicateurs devraient être retenus pour juger de la qualité de l'enseignement supérieur au Québec ?

▶ ENJEU 2 L'ASSURANCE QUALITÉ

Quels sont les principes qui devraient guider la consolidation d'un système québécois d'assurance qualité ?

▶ ENJEU 3 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Quelles sont les actions prioritaires à mettre en œuvre pour maintenir voire améliorer la qualité de l'enseignement supérieur au Québec ?

▶ ENJEU 4 LA CRÉATION D'UNE INSTANCE INDÉPENDANTE

Y a-t-il lieu de créer une instance indépendante chargée de l'assurance qualité au Québec et si oui, quels seraient les mandats et la composition de cette instance ?

► Thématiques et enjeux

2. L'accessibilité et la participation aux études supérieures

Un des idéaux hérités de la Révolution tranquille est de donner accès aux études supérieures à tous les Québécois et Québécoises qui en ont la capacité et la volonté. La poursuite de cet idéal sert deux grands objectifs : favoriser l'égalité des chances pour l'ensemble de la population et permettre au Québec de s'inscrire de façon durable parmi les sociétés du savoir. C'est l'essence même du modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures.

Lors de l'assermentation du Conseil des ministres, la première ministre a donné pour mandat au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie de « forger un consensus qui permettra d'assurer un accès à l'enseignement supérieur aux Québécois qui en ont le désir et la capacité, tout en freinant au maximum l'endettement des jeunes ».

Près d'un demi-siècle après la publication du Rapport Parent, plusieurs raisons nous invitent à examiner l'enjeu de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures :

- Notre réussite en tant que société du savoir déterminera notre dynamisme économique, social et culturel. Elle façonnera notre relation avec le monde. À cet égard, notre succès est directement tributaire de l'accessibilité et de la participation de notre population aux études supérieures.
- L'évolution de la société fait en sorte que le profil des étudiants et étudiantes a changé. Les cheminements scolaires sont moins linéaires qu'avant. La question de la formation continue prend aussi de l'ampleur. Une telle diversification suscite de nouveaux besoins de formation auxquels il faut répondre pour favoriser l'accès et la persévérance.
- Au cours de la dernière année, un grand nombre de Québécois et de Québécoises ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact que pourrait avoir une hausse des droits de scolarité sur l'accessibilité aux études universitaires. Toutefois, c'est un ensemble de facteurs qui influencent l'accessibilité et la participation aux études.

Les droits de scolarité

La question du montant des droits de scolarité à exiger de la part des étudiants est la question qui s'est retrouvée au centre de la crise étudiante du printemps dernier. Les partisans d'une hausse, soulignent qu'il n'existe aucune corrélation au Canada ou dans l'OCDE entre le taux de fréquentation et le niveau des droits de scolarité. Leurs opposants rétorquent qu'il s'agit bien d'un élément central (certains estiment à plus de 20 000 la baisse du nombre d'étudiants inscrits à l'université après la hausse décrétée au début des années 1990), mais qu'il interagit avec de nombreux autres facteurs pesant sur la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires. En réalité, il est difficile d'isoler l'effet spécifique qu'aurait une variation du niveau des frais de scolarité sur l'accessibilité globale du système toutes choses étant égales par ailleurs¹⁴.

Cependant, on sait que certaines clientèles plus vulnérables tendent à surestimer les coûts de la formation universitaire et à en sous-estimer les bénéfices¹⁵. On parle entre autres des jeunes dont les parents ne possèdent pas de diplômes d'études postsecondaires et ceux provenant de familles à revenus modestes. D'autres encore sont moins bien couverts par le Programme de prêts et bourses comme les travailleurs cherchant à retourner aux études, les étudiants à temps partiel ou les étudiants de la classe moyenne.

Le débat sur les droits de scolarité n'est pas nouveau au Québec. La Commission Parent, dont le rapport a été publié il y a bientôt 50 ans et qui est au fondement du système québécois d'éducation, affirmait que la gratuité à l'université serait sans doute souhaitable à long terme, mais que la capacité financière de l'État, à cette époque, l'empêchait de se priver des sommes payées par les étudiants en mesure de le faire. La Commission jugeait préférable de consacrer des montants à une aide financière aux études pour les étudiants moins nantis (voir la page p. 14).

14 Robert Lacroix et Michel Trahan. 2007. *Le Québec et les droits de scolarité universitaires*. Montréal : CIRANO.

15 Conseil supérieur de l'éducation. 2011. *Hausse des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017*. Québec : Avis à la ministre du CSE, p. 30.

À l'heure actuelle, au moins quatre positions peuvent être dégagées du débat. Nous décrivons brièvement, dans la page qui suit les arguments favorables et les arguments défavorables évoqués par divers intervenants.

Quatre options évoquées dans le débat

1) Le rattrapage de la moyenne canadienne ou du moins tendre dans cette direction. Les tenants de cette option, dont le gouvernement précédent, affirment que celle-ci permet de réinjecter des sommes dans le réseau universitaire; qu'elle prendrait mieux en compte les effets positifs que comporte l'obtention d'un grade universitaire sur le revenu des diplômés; qu'elle offre une solution fiscalement neutre au sous-financement évoqué des universités; et que cela s'inscrirait dans une tendance mondiale. Selon l'OCDE, 14 des 25 pays étudiés dans le rapport *Regards sur l'éducation* ont réformé leur système de droits de scolarité. Dans la plupart des cas, on a procédé à une hausse de la contribution étudiante³⁰.

Des opposants soutiennent cependant qu'une hausse importante des droits de scolarité pourrait avoir une incidence sur la fréquentation universitaire, particulièrement chez les clientèles les plus vulnérables. Ils affirment également que la comparaison avec la moyenne canadienne (5313\$) est arbitraire puisque les droits varient considérablement d'une province à l'autre. Ils sont semblables à ceux du Québec à Terre-Neuve et Labrador (2649\$), mais ils s'élèvent à 5182\$ au Nouveau-Brunswick³¹. On pourrait utiliser un autre étalon de comparaison. Selon l'OCDE, la moyenne des droits exigés au sein de ce club de pays développés était inférieure à celle du Québec, soit un peu moins de 2000 \$³².

2) L'indexation. Cette option est celle privilégiée par le gouvernement actuel. Elle est parfois présentée, notamment par l'économiste Pierre Fortin lors de sa présentation à la rencontre préparatoire au Sommet, le 13 décembre 2012, comme un «gel relatif» des droits de scolarité puisque l'indexation a pour effet de maintenir au même niveau la proportion du financement des universités venant de la poche des étudiants. L'indexation évite le choc induit par une hausse forte et rapide des droits exigés. Elle permet de maintenir à long terme le niveau d'investissement public dans le réseau tout en n'alourdissant pas le fardeau des contribuables et en évitant l'éruption de nouvelles crises sociales.

3) Le gel est présenté, notamment par la Fédération étudiante universitaire du Québec, comme le compromis au sein des parties prenantes du milieu universitaire, entre ceux qui veulent une hausse et ceux qui réclament la gratuité. Certains syndicats soutiennent que le gel doit être maintenu dans la perspective de la gratuité à long terme. Cependant, affirment certains, le gel ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie et revient à réduire progressivement la part des étudiants dans le financement des universités alors que la valeur d'un diplôme universitaire augmente sur le marché de l'emploi.

4) La gratuité est vue par ses partisans comme une façon de montrer que l'éducation est un bien public et un droit et non une marchandise. Dans les cégeps, où l'on administre des études postsecondaires gratuites pour la plupart des étudiants, on remarque une variation plus faible de la fréquentation scolaire selon le revenu des parents. Loin d'être irréaliste, selon les tenants de cette option, l'élimination des droits de scolarité coûterait environ 600 millions de dollars au trésor québécois (une évaluation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, ASSE). L'Institut de recherche en économie contemporaine chiffre ce montant à tout au plus 400 millions en prenant en compte, entre autres, des ajustements au programme de l'aide financière aux études (AFE³³). Les opposants affirment entre autres qu'il s'agit d'une position irresponsable en des temps d'austérité où l'on demande à tous les contribuables de faire un effort et que la gratuité scolaire n'incite pas les étudiants à obtenir leur grade dans les meilleurs délais possible.

30 Organisation pour le commerce et le développement économique (OCDE). 2012. *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE, p. 285.

31 Statistique Canada. 2012. *Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle inscrits à temps plein, par province*. En ligne. www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120912/t120912a001-fra.htm. Consulté le 31 décembre 2012.

32 OCDE, *ibidem*, p. 286.

33 Comité sur l'accessibilité financière aux études. 2011. *La participation aux études universitaires dans un contexte de hausse des droits de scolarité*. Québec : Université du Québec, p. 35.

Extrait du Rapport Parent sur le financement des universités

Volume 5, chapitre 11

621. – Entre la gratuité scolaire, réclamée par nombre d'étudiants, et la préférence des universités pour des sources diversifiées de revenus – ceux-ci venant principalement du gouvernement, mais partie directement, par les subventions, et partie indirectement, par les bourses aux étudiants – on doit faire entrer en ligne de compte un troisième élément : le budget du gouvernement et la part qu'il peut en réserver pour les universités et pour l'aide aux étudiants. Ce budget n'est pas illimité; il faut l'utiliser de façon qu'il serve le mieux possible le principe de l'accessibilité de l'enseignement pour tous, principe à notre avis plus fondamental que celui d'une plus ou moins réelle autonomie financière des universités. Pour atteindre cet objectif, l'État doit supprimer autant que possible, par l'aide aux étudiants, les obstacles financiers qui empêcheraient les jeunes qui sont doués de venir à l'université, mais il doit aussi leur assurer des places dans ces établissements. L'État sera appelé à augmenter ses subventions d'immobilisation aussi bien que de fonctionnement, ce qui va peut-être déjà requérir toutes ses disponibilités financières. Dans l'hypothèse de ressources publiques illimitées, on devrait sans doute établir immédiatement la gratuité scolaire. Dans la réalité que constituent les limites budgétaires, on doit chercher à voir où placer les priorités. Nous avons vu ci-dessus que les droits de scolarité payés par les étudiants et leurs parents sans l'aide de bourses représentent au moins les trois quarts des revenus que les universités retirent de ces droits, soit 18 millions \$ pour l'année 1965-1966. Le gouvernement, en établissant la gratuité scolaire, libérerait d'autant les familles et les étudiants jusqu'ici capables d'acquitter des frais de scolarité ; mais il pourrait, en se dispensant d'établir une telle gratuité, utiliser les mêmes montants, sans qu'il lui en coûte un sou de plus, sous forme de bourses plus nombreuses ou plus substantielles à des étudiants qui sont dans le besoin et ne pourraient pas faire d'études même advenant la gratuité, à moins qu'on n'assure leur subsistance. Nous pensons que, pour toute la période de réorganisation de l'enseignement, de scolarisation croissante, d'expansion des services éducatifs, le gouvernement ne peut se permettre d'accorder la priorité à la gratuité scolaire au niveau de l'université, ni se priver ainsi de sommes qu'il pourrait employer utilement pour permettre à des étudiants démunis de faire des études. Nous pensons que la gratuité est un objectif souhaitable à long terme, mais qu'il ne serait pas sage de l'appliquer immédiatement. Et de soi, elle ne réglerait pas le cas des étudiants nécessiteux et de ceux qui ne pourraient pas faire des études si on n'assurait pas leur subsistance durant cette période de leur vie.

Ce qui se fait ailleurs

Le fait même d'exiger des droits de scolarité ne fait pas consensus au sein des nations les plus développées. Sur les 25 pays que recense l'OCDE, sept ont instauré la gratuité scolaire³⁵. Cependant, plusieurs gouvernements ont augmenté les droits exigés dans les dernières années en invoquant deux idées : la modulation des frais par programme et le remboursement proportionnel au revenu³⁶.

L'Ontario a choisi la première avenue en se basant sur l'idée que toutes les formations ne coûtaient pas la même chose à l'État et que tous les diplômés n'auraient pas la même capacité à rembourser une dette d'étude à l'obtention de leur diplôme. Les partisans de cette avenue rappellent qu'au Québec, un étudiant en lettres ou en sciences sociales assumera de 40% à 42% du coût de sa formation alors qu'un futur dentiste n'en déboursa que 7%³⁷. Les deux universitaires ne disposeront pas du même niveau de revenu après coup, mais ils auront dû au final défrayer le même montant.

On sait cependant qu'après l'augmentation des frais exigés dans les programmes de médecine en Ontario, on a observé que le revenu moyen des parents des étudiants du programme était plus élevé qu'autrefois³⁸. En d'autres mots, les individus provenant de milieux défavorisés se seraient tournés vers des professions moins rémunérées possiblement pour éviter de s'endetter.

Le remboursement proportionnel au revenu (RPR) est une mesure visant à assurer que le remboursement d'une dette d'étude ne pèse jamais trop lourdement sur un étudiant, peu importe l'emploi que celui-ci occupe à la fin de ses études.

L'Australie et l'Angleterre ont procédé à la mise en place d'un programme de RPR à la fin des années 1990. Les critiques de ce système y voient une manière de désengager l'État du financement de l'éducation. En effet, dans ces deux pays, la mise en place du RPR a été suivie par de fortes hausses des frais de scolarité. En Angleterre par exemple, où l'on pratiquait la gratuité scolaire jusqu'en 1998, on exige maintenant une contribution moyenne des étudiants de plus de 15 000 \$ par année³⁹.

35 OCDE, *idem*.

36 Montmarquette, Claude (2006). *Le Remboursement proportionnel au revenu (RPR) : Un système pour les frais d'étude alliant efficacité et accessibilité*. Montréal : CIRANO, p. 1.

37 Robert Lacroix et Michel Trahan. 2007. *Op. cit.*, p. 20.

38 Shaheed Merani et al. 2010. *Increasing tuition fees in a country with two different models of medical education*, 44(6) : p. 579.

39 Eric Martin. 2012. « Sur le RPR et l'assurance-qualité », *blogue de l'IRIS*. En ligne. www.iris-recherche.qc.ca/blogue/rpr-et-assurance-qualite. Consulté le 31 décembre 2012.

L'aide financière aux études

La question de l'aide financière aux études (AFE) est intimement liée à celle du niveau des droits de scolarité et ne peut en être complètement distinguée. L'interaction de ces deux éléments constitue le noyau de l'accessibilité financière au système universitaire. C'est en 1966 que la Loi sur les prêts et bourses a été adoptée au Québec. Conjugué à l'établissement de droits de scolarité relativement bas, le programme devait inciter les élèves provenant de milieux ruraux ou populaires, souvent francophones, à poursuivre des études supérieures. Il s'agit toujours de l'un des plus importants outils de justice sociale intergénérationnelle dont nous disposons puisqu'il vise à assurer à tous les citoyens et citoyennes une chance égale d'obtenir un diplôme qui soit à la hauteur de leur compétence ou de leur ambition, et ce, indépendamment de toute circonstance familiale, culturelle ou financière.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, il s'agit toujours d'un idéal à atteindre puisque plusieurs catégories de la population restent sous-représentées au sein du système universitaire. Même si en 2011-2012, 550 millions de dollars ont été distribués aux 39 % d'étudiants québécois bénéficiant de prêts ou de bourses¹⁶ et si le système s'est continuellement sophistiqué depuis sa création, plusieurs critiques sont toujours formulées à son égard.

Problématiques soulevées par différents intervenants :

- ▶ L'AFE encouragerait l'endettement en offrant plus de prêts que de bourses, ce qui aurait un effet néfaste sur la persévérance scolaire ou la poursuite d'études de deuxième ou de troisième cycle.
- ▶ Le programme n'est pas indexé annuellement au coût de la vie. Résultat, les bourses et les prêts couvriraient de moins en moins bien les dépenses courantes des étudiants comme le loyer ou la nourriture, et ce, même en situation de gel des droits de scolarité.
- ▶ Le programme sous-estimerait les dépenses de subsistance (nourriture et logement) qu'il fixe à 778 \$.¹⁷
- ▶ Pour les étudiants-parents, les pensions alimentaires sont partiellement considérées comme un revenu alors que ces sommes sont uniquement destinées à l'enfant.

Tous les pays de l'OCDE disposent de programmes d'aide financière, mais ceux-ci fonctionnent selon différentes modalités. Nous pouvons succinctement esquisser deux exemples de systèmes différenciés plus ou moins du nôtre. Ainsi, en France, on accorde à la fois des aides directes et indirectes. Ce deuxième élément est assez distinctif puisqu'il inclut des résidences et des repas subventionnés. Au Danemark, on distribue à l'étudiant des « bons » équivalents à la durée de leurs études plus douze mois supplémentaires. S'il économise des revenus de son travail, il peut choisir de ne pas utiliser son bon afin de le réutiliser plus tard. Les trois quarts de l'ensemble de l'aide financière octroyée l'est sous forme de bourses. Celles-ci sont par ailleurs accordées à tous les étudiants, sans égard aux revenus des parents. Des sommes supplémentaires sont ajoutées pour les étudiants autonomes. Par contre, le pays ne compte pas d'aide indirecte pour les parents comme les remises d'impôt par exemple¹⁸.

La persévérance et l'obtention du diplôme

D'ici 2019, le Québec aura besoin d'environ 367 000 nouveaux travailleurs pour combler les besoins croissants d'un marché de l'emploi qui a tendance à s'internationaliser et à se diversifier¹⁹. Si l'on met dans l'équation les nombreux départs à la retraite prévus et la pyramide des âges qui s'inverse, le Québec devra compter sur l'entrée ou le retour au travail d'un million de personnes avant la fin de la décennie²⁰.

À l'heure où les sciences et les techniques se développent rapidement, les Québécois doivent être plus nombreux à acquérir une éducation post-secondaire pour mieux apprivoiser les technologies de l'information et de la communication. À l'heure actuelle, 40 % des Québécois ont réussi à obtenir leur diplôme collégial, et le tiers un grade universitaire. Pourtant, le taux d'obtention de baccalauréat au Québec demeure inférieur à la moyenne canadienne (36 %) et celle des pays de l'OCDE (38 %)²¹.

16 Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. 2012. *L'enseignement universitaire pour tous et toutes, partout au Québec. Diaporama*. Trois-Rivières : Rencontres préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur, 17 images.

17 Fédération étudiante universitaire du Québec. 2012. *L'accessibilité et la participation aux études supérieures*. Trois-Rivières : mémoire présenté dans le cadre du sommet sur l'éducation, p. 22.

18 Valérie Vierstraete. 2007. *Les frais de scolarité, l'Aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, Québec : ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, p. 52.

19 André Grenier. 2010. *Le marché du travail au Québec : Perspectives à long terme, 2010-2019*. Québec : Rapport « Information sur le marché du travail », p. 27.

20 *Ibid.*

21 Florence Meney. 2012 [12 décembre 2012]. « Accessibilité à l'éducation : des questions et des faits ». Radio-Canada. En ligne. www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/12/12/003-education-accessibilite-entrevues.shtml. Consulté le 1^{er} janvier 2013.

2. L'accessibilité et la participation aux études supérieures

À savoir...

- Au Québec, le taux de diplomation est en pleine croissance. Il était de 30,1% en 2010-2011, comparativement à 22,6% en 1990-1991. Il a ainsi augmenté du tiers en vingt ans.
- Les statistiques sont difficiles à comparer en raison des particularités du système éducatif québécois qui valorise la formation collégiale technique, mais également les programmes universitaires courts tels que les certificats de 1^{er} cycle.
- Le Québec fait excellente figure pour la réussite aux études de deuxième cycle et se situe bon premier au Canada pour les grades de doctorats décernés²⁵.
- Selon le Ministère, le taux de persévérance scolaire aux études supérieures croît constamment depuis 15 ans.

De plus, deux questions subsistent : pourquoi la fréquentation scolaire des femmes est-elle supérieure à celle des hommes (58% des inscriptions au cégep et à l'université²²) et pourquoi les jeunes changent-ils aussi souvent d'orientation de carrière en cours de route ?

Le Conseil supérieur de l'éducation recommandait en 2008 de viser un taux d'accès au baccalauréat de 50% et d'un taux de diplomation de 37,5% d'ici 2017²³. S'inspirer du taux de l'Ontario, en tête des provinces canadiennes avec 56% de sa population obtenant un diplôme post-secondaire (en 2009), est également un objectif proposé par certains acteurs du milieu²⁴.

L'accessibilité géographique

L'accessibilité géographique est depuis longtemps considérée au Québec comme un instrument privilégié de la démocratisation de l'éducation. Jusqu'en 1969, seule l'Université de Sherbrooke opérait en dehors de la capitale et de la métropole. Avec la création du réseau de l'Université du Québec, mais aussi à travers la mise sur pied des cégeps, il a été possible de rapprocher les études postsecondaires des étudiants.

Selon l'Université du Québec, en 2007, 22% des étudiants poursuivaient leurs études universitaires en dehors des grands centres. De manière peut-être plus cruciale, les parents de 70% de ces étudiants n'avaient jamais fréquenté d'institutions d'enseignement supérieur. Ces étudiants de première génération constituent justement une clientèle plus difficile à attirer sur les bancs des institutions d'enseignement postsecondaire²⁶.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord fait valoir que plusieurs mesures peuvent être prises pour favoriser un meilleur accès à l'enseignement supérieur dans cette région ou d'autres régions peu desservies par les universités. Des mesures fiscales ou d'aide financière peuvent être adoptées pour compenser le coût, pour un étudiant, de fréquenter un établissement éloigné de son domicile. On suggère de mettre en place une mesure financière qui favorise une plus grande flexibilité de l'offre de formation de niveau secondaire-professionnel, technique ou universitaire en vue de soutenir le démarrage ou le maintien de petites cohortes ou de parachever les infrastructures de communication pour favoriser la formation à distance.

Depuis quelques années, on a vu apparaître des campus délocalisés. La délocalisation se définit comme l'expansion des activités universitaires hors du campus principal. Par exemple, une université pourrait choisir d'offrir des stages, des cours de premier cycle ou même un programme d'études entier à un endroit spécifique

22 Boudon, Marie-Claude. 2006. « Universités : Garçons demandés », Inter 4(2). Disponible en ligne. www.uqam.ca/entrevues/2006/e2006-042.htm. Consulté le 1^{er} janvier 2013.

23 Conseil supérieur de l'éducation. 2008. *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*. Québec : Avis à la ministre de la part du CSE, p. 23.

24 À noter qu'il y a une différence entre le taux d'obtention du grade de premier cycle universitaire (baccalauréat) et le taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire où l'on inclut aussi la formation collégiale. Voir : Conseil du patronat du Québec. 2011. *Bulletin de la prospérité du Québec 2011*. Montréal : CPQ, p. 20.

25 CIRANO. *L'éducation au Québec : État de la situation*. Montréal, p. 5. Disponible en ligne. www.cirano.qc.ca/icirano/public/pdf/webevents201009_etat_de_la_situation.pdf. Consulté le 1^{er} janvier 2013.

26 Université du Québec. 2012. *L'enseignement universitaire pour tous et toutes, partout au Québec*. Trois-Rivières : Document d'appui à la contribution présentée à la rencontre sur l'accessibilité et la participation aux études universitaires, p. 5.

dans le but d'améliorer l'accessibilité aux études. Environ 5% de l'ensemble des étudiants universitaires suivent des cours dispensés hors des campus, donc dans des antennes, mais le phénomène semble gagner en popularité. À l'automne 2011, on comptabilisait 17 campus principaux où on retrouvait 93,4% des activités d'enseignement, contre 17 campus satellites (4,2% des activités) et 191 autres lieux d'enseignement (2,1%)²⁷.

Selon la CRÉPUQ (représentant les universités), les campus satellites ont toujours été ouverts pour combler les besoins de la société québécoise. On pense aux régions mal desservies à la suite d'un boom démographique (Laurentides, Rive-Sud de Montréal et de Québec). On peut également penser à des besoins économiques. Par exemple, les facultés de médecine des universités de Montréal et de Sherbrooke se sont implantées à Trois-Rivières et au Saguenay afin de permettre à de futurs médecins d'acquiescer une formation adaptée aux besoins de ces régions²⁸.

Des organismes s'inquiètent de la pertinence de l'implantation de campus satellites aux abords de grands centres bénéficiant déjà d'une couverture universitaire. On craint notamment que des ressources financières soient dirigées vers des bâtiments ou des infrastructures de recherche redondantes au niveau régional au détriment des campus principaux.

Les collèges

Les collèges sont les institutions qui desservent le plus largement l'ensemble du territoire québécois avec 99 établissements dans plus de 160 lieux d'enseignement, contre 18 établissements universitaires. La tendance serait de favoriser la coopération entre ces différentes institutions post-secondaires afin d'améliorer l'offre de service et l'accessibilité.

La formation à distance pourrait être une alternative intéressante.

À savoir...

- ▶ Le ministère de l'Éducation a mis sur pied depuis 2002 un programme de reconnaissance des acquis pour le niveau collégial. Idéalement, le système vise à éviter qu'une personne n'ait à suivre une formation pour une tâche qu'elle effectuait déjà auparavant sur le marché du travail. Une fois reconnues par un cégep, les compétences d'un étudiant le sont par ailleurs aussi dans l'ensemble du réseau.
- ▶ Les ententes DEC-BAC favorisent la transition en douceur des étudiants du niveau collégial aux bancs de l'université tout en harmonisant les curriculums des institutions afin d'éviter les redondances. Cela favorise particulièrement les étudiants de première génération, qui sont très représentés dans les DEC techniques et qui ont tendance à surestimer le coût des études universitaires.

27 Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. 2012. *L'offre de formation universitaire sur le territoire québécois: comparaison sommaire des données entre l'automne 2008, l'automne 2010 et l'automne 2011*. Montréal, p.3.

28 Voir: Université du Québec. 2012. *Différentes mesures mises en place par les facultés de médecine afin de favoriser l'accessibilité*. Trois-Rivières: Document d'appui à la contribution présentée à la rencontre sur l'accessibilité et la participation aux études universitaires.

2. L'accessibilité et la participation aux études supérieures

Flexibilité et diversification de l'offre

Un autre pan de l'accessibilité consiste à imposer le moins de barrières bureaucratiques possible aux étudiants désirent poursuivre leurs études. Avec la démocratisation de l'éducation, la population universitaire devient de moins en moins homogène et les institutions d'enseignement postsecondaire doivent s'ouvrir à des réalités et des parcours diversifiés pour que le passage d'un niveau d'éducation à l'autre ainsi qu'entre le monde du travail et l'école se fasse le plus naturellement possible.

Les aménagements ont pour objectif d'avantager d'abord les clientèles atypiques comme les travailleurs adultes que l'on doit attirer à l'université si le Québec veut atteindre des objectifs ambitieux en termes de fréquentation. Certains occupent un emploi à temps plein, ont des familles, et ne sont disponibles que les soirs et les fins de semaine, par exemple.

Enfin, dans un contexte de mondialisation, le gouvernement doit se pencher sur la mobilité des Québécois qui poursuivent des études à l'étranger, mais également sur les étudiants étrangers qui désirent s'installer au Québec, car notre système collégial préuniversitaire de deux ans suivi d'un baccalauréat de trois ans est unique au monde.

Agir en amont

L'accessibilité et la participation aux études supérieures dépendent de bien des facteurs, autres que financiers et géographiques. On dit que l'attitude des parents, le support de la communauté, la scolarisation de la mère, le contexte socioculturel, influencent tout autant la volonté de participer à des études supérieures.

Au Québec, un adulte sur deux a des difficultés de lecture. Une proportion non négligeable est analphabète. Un garçon sur quatre décroche avant l'obtention de son diplôme d'études secondaires. Le problème de l'abandon scolaire fait l'objet de nombreux travaux dans toutes les régions du Québec.

Des inégalités scolaires apparaissent au Québec, notamment entre les élèves qui fréquentent l'école secondaire privée et ceux qui fréquentent la polyvalente publique, notamment à Montréal. Des écarts subsistent entre les enfants nés au Québec et ceux issus de l'immigration, dont certains souffrent dès leur arrivée de sous-scolarisation.

De nombreuses études ont montré que l'intervention auprès de la petite enfance contribue à favoriser la réussite éducative et la persévérance scolaire des enfants. La création des centres de la petite enfance et l'élargissement de la disponibilité des maternelles quatre ans, ont entre autres pour objectif de créer des conditions favorables de cette nature.

► ENJEU 1 L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

Quel doit être le niveau de la contribution financière des étudiants ? Quelles mesures peuvent être prises pour améliorer l'aide financière aux études ?

► ENJEU 2 LA PERSÉVÉRANCE ET L'OBTENTION DU DIPLÔME

Au Québec, le taux d'obtention d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle est en bas de la moyenne canadienne et même de celle des pays de l'OCDE. Le Québec devrait-il se fixer des objectifs à atteindre et lesquels ?

► ENJEU 3 L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Comment peut-on améliorer l'accessibilité géographique de l'enseignement supérieur ?

► ENJEU 4 AGIR EN AMONT

Quelles actions peuvent être entreprises, en amont du cégep, pour accroître la participation aux études supérieures au Québec ?

Thématiques et enjeux

3. La gouvernance et le financement des universités

Dans les documents préparatoires au Sommet, le Ministère écrit : « Au coeur des débats qui ont cours actuellement sur la place publique figure celui du financement et de la gouvernance des universités. Il s'agit d'un débat complexe, qui mérite d'être traité avec rigueur, attention et en toute transparence. À cet égard, malgré l'existence de besoins financiers au sein du réseau universitaire, le contexte actuel des finances publiques rend difficile des injections de fonds majeures sans que des devoirs primordiaux aient été remplis. **»

Les besoins de financement des universités

Au Québec, le système d'enseignement supérieur est composé de 18 établissements universitaires, dont 10 sont organisés en réseau au sein de l'Université du Québec et, au niveau collégial, de 48 collèges d'enseignement général et professionnel (les cégeps) et 25 établissements privés subventionnés; tous sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

En 2010-2011, les revenus totaux qui ont été consacrés au financement des établissements d'enseignement supérieur représentaient 7,9 G\$, soit 2,5% du PIB. À ce chapitre, le gouvernement du Québec a contribué pour un montant de 5,1 G\$, soit 64,5 % du financement total. Ces revenus sont nécessaires aux établissements afin de financer les dépenses pour l'enseignement, la recherche et les infrastructures.

En 2010-2011, les revenus des fonds de fonctionnement des universités, qui servent surtout à financer les activités d'enseignement, se sont élevés à 3,7 G\$, soit près de 70% des revenus totaux. Pour la même année, les revenus dans les fonds avec restrictions, qui sont constitués des contrats et des subventions de recherche, ont atteint 1,1 G\$ pour l'ensemble des universités.

Le gouvernement du Québec a financé 55,7%, soit pour un montant de 3,1 G\$, des revenus totaux des universités. La contribution des étudiants a été de 865,0 M\$ (15,8% des revenus totaux), alors que le gouvernement fédéral a contribué pour 648,4 M\$ (11,8 % des revenus totaux), principalement pour le soutien à la recherche.

En 2008-2009, le Québec occupait la cinquième place parmi une vingtaine de pays de l'OCDE quant à l'importance des dépenses des universités par rapport au PIB. Seuls les États-Unis, la Corée du Sud, la Finlande et le Chili allouaient une plus grande part de leur richesse à l'enseignement et à la recherche universitaire.

À l'échelle canadienne, pour l'année 2008-2009, la dépense totale par étudiant, qui comprend les sommes consacrées à l'enseignement et à la recherche universitaire, s'établissait à 29 242\$ au Québec, comparativement à 28 735\$ pour le reste du Canada et à 26 383\$ en Ontario. Le Québec se situait au sixième rang à l'échelle canadienne et la dépense totale au Québec était environ 10 % plus élevée qu'en Ontario.

En 2010, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a réalisé une étude qui conclut que les universités du Québec subissaient un sous-financement évalué à 620 M\$ en 2007-2008.

Dans ses documents préparatoires au Sommet, le Ministère écrit : « Étant donné ces enjeux importants, des travaux additionnels en collaboration avec les partenaires du Sommet pour développer une méthode d'évaluation des besoins réels de financement des universités québécoises, dans la perspective de leur mission et de la recherche de l'excellence, seraient profitables à tous. ***»

34 Jules Bélanger et Oscar Calderon. 2012. *La hausse des droits de scolarité et ses impacts sur le coût du programme d'aide financière aux études*. Montréal : rapports de l'Institut de recherche en économie contemporaine, p. 1.

** Cahier thématique : la gouvernance et le financement des universités, 2012, p.3.

*** *Idem*, p.39.

3. La gouvernance et le financement des universités

L'enjeu de la gouvernance⁴⁰

Toutes les organisations, qu'elles soient privées ou publiques, sont astreintes à des exigences de reddition de comptes de plus en plus strictes. En effet, la participation accrue de toutes les parties prenantes dans le système universitaire, y compris les associations étudiantes, les syndicats d'employés et les divers regroupements, a suscité l'intérêt et multiplié les attentes envers leur gouvernance, notamment en matière de reddition de comptes, de participation à la prise de décision et de retombées sur leurs membres. Aujourd'hui, tous ces groupes se sont appropriés « leurs » universités.

La présence majeure de l'État dans le financement des établissements universitaires suscite des préoccupations légitimes chez les citoyens, lesquels souhaitent pouvoir examiner la gestion des sommes recueillies par l'État et redistribuées dans la prestation de services publics. Si les universités québécoises font montre en général d'une saine gestion, quelques cas ayant fait la manchette ces dernières années (notamment relativement à des projets immobiliers) ont suscité des interrogations quant à certains processus de prise de décisions. Il est nécessaire que les établissements démontrent aux citoyens qu'ils ont optimisé leur fonctionnement interne pour garantir une gestion efficace, efficiente et économique de leurs activités.

La composition actuelle des conseils encourage la participation tant des membres de la communauté universitaire que des membres de la société civile. Chaque conseil réserve un certain nombre de sièges aux étudiants ainsi qu'au personnel enseignant et non enseignant. La proportion de ces sièges varie selon les établissements. Par ailleurs, une part importante (entre 40 % et 63 %) des sièges sont réservés à des membres externes. Cette situation reflète celle de la gouvernance universitaire dans la grande majorité des pays développés, notamment aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Suède, en Autriche et au Japon.

► ENJEU 1 LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS

Peut-on revoir la gouvernance des établissements universitaires à la lumière des meilleures pratiques, notamment quant à leur reddition de comptes, à la transparence et à la place relative des représentants du milieu et de la communauté universitaire à l'intérieur de leurs structures ?

► ENJEU 2 LE MODE DE FINANCEMENT

Considérant la situation financière des universités et celle de l'État québécois, quels changements peuvent être faits pour assurer un financement durable aux universités ? Quelles améliorations peuvent être apportées au mode de financement actuel des universités ? Quelles sources de revenus pourraient être mieux explorées en dehors du financement public et des droits de scolarité ?

► ENJEU 3 L'ALLOCATION DES RESSOURCES

Quelles doivent être les priorités en matière d'allocation des ressources ? Si l'État réinvestit dans les universités, ce serait pour répondre prioritairement à quels besoins ? Dans quoi devrait-il investir ? Suivant quels critères ? Dans quels buts ?

⁴⁰ Cette section est tirée du Document préparatoire sur la gouvernance et le financement pour la rencontre pré-Sommet des 17 et 18 janvier à Sherbrooke

4. La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec*

Les établissements d'enseignement supérieur sont appelés à jouer un rôle stratégique en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation ainsi que de services à la collectivité.

Ce thème vise donc à mieux cerner la contribution de nos établissements au développement de la pensée critique, de l'éthique, de l'innovation et de la croissance socio-économique du Québec. Il permettra notamment de mettre en valeur de nouveaux modèles de collaboration et de transmission des connaissances et des compétences ainsi que leur contribution au développement de nos villes et régions.

La contribution des universités dans la société du savoir

La société du savoir est aussi appelée économie du savoir. Elle repose sur trois piliers soit : l'éducation, la recherche et les technologies de l'information. Le moteur d'une telle société est l'innovation. Au Québec, comme ailleurs, la société du savoir signifie que les citoyens ont accès à plus de connaissances qu'avant et peuvent les utiliser dans leur vie quotidienne et au travail. Les emplois reliés à une telle société sont en adaptation constante et demandent une main-d'œuvre scolarisée et capable d'apprendre de nouvelles compétences à une vitesse grandissante. La société du savoir repose aussi sur une démocratisation de l'éducation.

Le rôle des établissements d'enseignement dans la société du savoir :

- ▶ Éduquer, pour former la population afin qu'elle soit hautement scolarisée.
- ▶ Innover, afin de permettre la production de connaissances.
- ▶ Diffuser, en créant des communautés de collaboration localement et à l'international.
- ▶ Conserver, afin de transmettre les connaissances acquises aux générations futures.

L'économie du savoir s'incarne dans des secteurs «à forte teneur en valeur ajoutée» et en émergence comme : l'aérospatiale, les technologies de l'information, les nanotechnologies, les biotechnologies et le secteur de l'environnement.

À savoir...

- ▶ Il y a 18 établissements universitaires regroupant 9 500 professeurs et 290 000 étudiants au Québec⁴¹.
- ▶ En 2009, un nombre record d'étudiants (13 687) étaient inscrits au doctorat⁴². Ce sont les étudiants les plus susceptibles de se consacrer à la recherche et à l'innovation.
- ▶ La croissance de l'éducation est fulgurante à l'échelle planétaire. Même en période de récession, entre 2008 et 2009, les dépenses des citoyens et des services publics en éducation ont augmenté dans 24 des 31 pays de l'OCDE, alors que le PIB de 26 de ces pays diminuait pendant la même période.

L'innovation

Il est généralement accepté que l'innovation amène un apport positif à l'économie et à la vitalité socioculturelle d'une société.

Certains critères sont utilisés pour évaluer la contribution de la recherche à la société québécoise :

- ▶ Le nombre de brevets et de licences déposés (entente monétaire entre une université et une entreprise afin que cette dernière utilise une invention appartenant à l'université).
- ▶ Les dépenses en recherche et développement (R & D).
- ▶ Le nombre d'emplois dans le secteur de la recherche et du développement.

De toutes les formes d'innovation, l'innovation sociale est la plus performante lorsqu'il s'agit de résoudre des enjeux complexes constitués de problématiques à la fois économiques, sociales, organisationnelles, technologiques et environnementales.

* Au moment de publier ce cahier, le Ministère n'avait pas encore diffusé les documents préparatoires sur ce thème.

41 Cahier thématique, la qualité de l'enseignement supérieur, p. 7

42 Indicateurs de l'éducation 2011, p. 68



Thématiques et enjeux

4. La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec

On n'a qu'à penser aux enjeux qui influencent et orientent le développement de notre société, avec des impacts majeurs sur l'économie et sur les finances publiques, tels que la transition démographique que vit le Québec, imposant un nouveau contrat social entre les générations; les changements climatiques et les atteintes à la biodiversité qui exigent la définition d'un nouveau rapport aux ressources naturelles; la mondialisation, qui change fondamentalement les rapports économiques et sociaux; les nouvelles technologies numériques qui, même si elles rendent les populations plus mobiles et facilitent l'accès à la connaissance, ont en même temps le potentiel de provoquer des fractures sociales profondes et des inégalités nouvelles; la pauvreté, les inégalités, l'isolement des immigrants ou la marginalisation des populations autochtones ou de certaines catégories de jeunes; l'analphabétisme comme le décrochage scolaire; la dévitalisation de communautés rurales.

« Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant⁴³. »

Les innovations sociales sont « sociales » autant dans leurs finalités que dans leurs processus. Elles répondent à des besoins sociaux tout en créant de nouvelles relations entre des personnes et des groupes qui n'avaient pas nécessairement l'habitude de coopérer. L'innovation sociale naît d'un processus nécessairement ouvert. Les innovateurs sociaux ont été, en ce sens, précurseurs de ce que recherchent aujourd'hui de plus en plus les institutions et les entreprises pour accélérer l'innovation technologique par ce que l'on appelle l'innovation ouverte.

En d'autres termes, les innovations sociales sont, en soi, bonnes pour la société, mais, par leurs processus de création et de mise en œuvre, elles augmentent en même temps la capacité d'agir de la société.

Qu'en est-il au Québec ?

- ▶ Plusieurs universités comptent en leur sein des bureaux de liaison université-milieu ou université-entreprise afin de faciliter le brevet d'innovation et le démarrage d'entreprise.
- ▶ Toutefois, les universités et les centres de recherche ont déposé moins de 17% des licences et des « options nouvelles » (droit de négocier pour une licence) attribuables à l'ensemble des universités et des centres de recherche canadiens⁴⁴.
- ▶ En 2010-2011, 2,9 milliards de dollars ont été investis en recherche dans les établissements québécois d'enseignement supérieur afin de soutenir les chercheurs et les 73 000 étudiants (ce montant inclut le financement fédéral, provincial et privé)⁴⁵.
- ▶ Depuis la fin des années 1980, le Québec bénéficie d'une augmentation régulière de la proportion de travailleurs hautement qualifiés⁴⁶.

Et ailleurs ?

- ▶ Depuis 2001, le nombre de licences et d'« options nouvelles » déposées chaque année par les universités et les centres de recherche a plus que doublé en Ontario et il s'est accru de près de 70% dans l'ensemble du Canada.
- ▶ En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent le tiers de leurs dépenses annuelles par étudiant en éducation en recherche et développement.
- ▶ L'Union européenne produit un Tableau de bord européen de l'innovation basé sur 25 variables, dont les dépenses en R & D, le nombre de doctorats décernés, les publications d'articles scientifiques en partenariat public privé, etc. Ainsi, les quatre pays européens les plus innovants en 2011 sont la Suède, le Danemark, l'Allemagne et la Finlande. Selon ces critères, les pays d'Union européenne sont plus « innovants » que le Canada et l'Australie, mais moins que la Corée du Sud, les États-Unis et le Japon⁴⁷.

43 Amalgame de définitions de Camil Bouchard, du RQIS, du CRISES, du Stanford Center for Social Innovation et de Young Foundation.

44 L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec, 2010, p. 15

45 Cahier thématique, la qualité de l'enseignement supérieur, p.7

46 L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec, 2010, p. 14

47 http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011_en.pdf

L'Université et les besoins du marché du travail

Il y a de plus en plus d'étudiants dans l'enseignement supérieur au Québec, pourtant les taux de chômage des diplômés universitaires (baccalauréat, maîtrise et doctorat) sont tous en baisse depuis 2005. En 2010, près de 65% des emplois sont occupés par des diplômés postsecondaires⁴⁸.

Dans les pays de l'OCDE, en moyenne, l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires réduit le taux de chômage des individus non scolarisés de 2,3 points de pourcentage entre l'âge de 25 et de 29 ans⁴⁹. De plus, un diplômé universitaire au chômage le restera moins longtemps qu'un adulte ayant complété seulement un diplôme d'études secondaires.

Dans les débats sur l'avenir des universités, certains mettent en opposition le rôle des universités pour combler les besoins du marché du travail avec leur mission de développement des connaissances et de l'esprit critique. D'autres estiment qu'il n'est pas du ressort des universités de former des travailleurs mais bien des citoyens complets. Les employeurs rétorquent que leurs attentes à l'égard des universités est que celles-ci transmettent aux étudiants des connaissances ainsi que des aptitudes concrètes qui leur seront utiles sur le marché du travail, que ce soit sur le plan des aptitudes plus techniques ou des méthodes d'analyse, d'organisation, de travail, etc.

Les arguments pour des universités axées sur le développement du savoir :

- ▶ La mission fondamentale d'une université est le développement du savoir et sa diffusion.
- ▶ Elles sont les seules à pouvoir fournir une solide formation de base à la population.
- ▶ Les marchés du travail sont difficilement prévisibles, surtout dans un contexte d'économie du savoir où les compétences demandées aujourd'hui peuvent être désuètes peu de temps après.

Les arguments pour des universités axées sur les besoins du marché du travail :

- ▶ Les universités doivent soutenir le développement économique.
- ▶ L'offre de formation doit se développer en adéquation avec le marché du travail afin d'atteindre un équilibre et d'utiliser de manière optimale les ressources des universités.
- ▶ Les universités doivent collaborer avec le pouvoir public et les entreprises.

L'enseignement supérieur et le développement régional

Que ce soit des cégeps ou des universités, les régions de partout au Québec ont profité de la présence d'institutions d'enseignement supérieur depuis les années 1960. Au tournant des années 1990, ces institutions ont eu comme mandat de se trouver des missions en lien avec leur région.

Les atouts de la présence d'établissements d'enseignement supérieur en région :

- ▶ Ils connaissent les besoins en formation des entreprises de leur région.
- ▶ Ils peuvent identifier et faire connaître les réussites de la région qui mériteraient d'être exportées.
- ▶ Ils contribuent au développement des régions, voire même à la survie de certaines régions du Québec en voie de redéfinition de leur vocation économique.

Les défis :

- ▶ Le déclin démographique et le vieillissement de la population.
- ▶ L'exode des jeunes vers les grandes villes.
- ▶ La réussite d'une université en région dépend fortement de la conjoncture : chaque cas est unique.

Plusieurs centres de recherche existent dans les régions du Québec, principalement affiliées à l'Université du Québec :

- ▶ Institut de recherche sur les PME de l'UQTR.
- ▶ Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'UQAT.
- ▶ Institut des sciences de la mer de l'UQAR.
- ▶ Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke.
- ▶ Centre de recherche sur la forêt boréale de l'UQAC.

Certaines universités se sont établies dans d'autres régions ou sont en voie de le faire :

- ▶ L'Université de Montréal à Laval.
- ▶ L'UQTR à Drummondville.
- ▶ L'UQAR à Lévis.
- ▶ L'Université de Sherbrooke à Longueuil.

48 Indicateurs de l'éducation 2011, p. 120

49 Regards sur l'éducation, p. 407



Thématiques et enjeux

4. La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec

▶ **ENJEU 1 LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET L'INNOVATION**

Quelles devraient être les priorités des collèges et des universités pour contribuer à positionner le Québec dans la société du savoir?

▶ **ENJEU 2 LES LIENS AVEC LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Que doivent faire les établissements d'enseignement supérieur pour veiller à ce que les besoins du marché du travail soient comblés tout en préservant leur mission de développement des connaissances et de l'esprit critique?

▶ **ENJEU 3 LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DU QUÉBEC**

Comment mieux arrimer la formation supérieure avec les besoins du milieu tout en protégeant l'indépendance académique?
Comment renforcer les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs du milieu?

► LA RÉFÉRENCE EN PARTICIPATION CITOYENNE

L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE



Basé à Montréal, l'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation à but non lucratif non partisane dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique au Québec. Fondé en 2003, l'INM œuvre dans une perspective de développement durable, de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée, basée sur la formule « s'informer, débattre, proposer ». L'action de l'INM permet d'augmenter la proportion de citoyens qui participent, ainsi que la qualité du débat public. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

LA PARTICIPATION ET L'ATTITUDE CITOYENNES

Les réalisations de l'INM s'articulent selon deux grands axes. D'une part, l'INM contribue au développement des compétences citoyennes des personnes et des organisations et suscite une « attitude citoyenne » au sein de la société. Pour ce faire, l'INM s'est doté d'une expertise transférable et procède à une veille proactive des meilleures pratiques en participation citoyenne.



Pour les individus, l'INM organise des activités d'éducation, de formation, de mobilisation et d'appui à l'action citoyenne, comme son École d'été et son École d'hiver destinées aux jeunes de moins de 35 ans, ainsi que le programme À go, on change le monde!



L'INM a également développé, au bénéfice des organisations, une offre de services aux entreprises, associations et institutions qui souhaitent s'ouvrir et s'adapter à une participation citoyenne de qualité. Sous le nom d'INM Services-conseils, on y propose des pratiques collaboratives, notamment dans le cadre du laboratoire d'innovation sociale, le LABIS de l'INM, une initiative propice à trouver des solutions novatrices à des problèmes complexes.



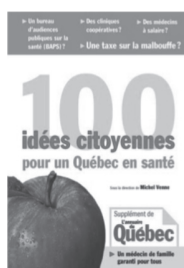
LES ENJEUX ESSENTIELS ET LE RENOUVELLEMENT DES IDÉES



D'autre part, l'INM anime un débat continu sur les enjeux essentiels pour la société. Les résultats de ce débat contribuent au renouvellement des idées et à l'élaboration de réponses aux grands défis de notre temps. L'INM a constitué une agora accessible et ouverte. C'est par leur participation concrète à ces débats portant sur des sujets importants, et dont les résultats ont une chance réelle d'influencer les politiques publiques ou les pratiques privées, que les citoyens apprennent à participer. Plus ils participent à la vie de la communauté, plus ils ont envie d'y participer. Cette agora comporte cinq dimensions :

- ▶ une veille sur l'évolution de la société et sur les enjeux à débattre, incluant la publication annuelle de l'ouvrage de référence *L'état du Québec*;
- ▶ la collecte et, au besoin, la production et la diffusion des connaissances nécessaires pour éclairer les débats par une documentation objective et de qualité;
- ▶ l'organisation d'activités délibératives, de la simple table ronde à une démarche structurée s'étalant sur plusieurs mois appelée Rendez-vous stratégique;
- ▶ la diffusion et la mise en valeur des idées, projets et propositions issus de ces débats auprès du grand public et auprès des décideurs, sous la forme de rapports, livres, vidéos et autres supports;
- ▶ l'animation d'espaces délibératifs sur le Web.

UNE EXPERTISE ET UNE EXPÉRIENCE DIVERSIFIÉES



Depuis sa création, l'Institut a développé une expertise reconnue en conversations publiques et en participation citoyenne. On peut rappeler ici l'engagement de l'INM dans l'organisation des forums nationaux de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables. Ou encore, la contribution centrale de l'INM dans la démarche de consultation qui a mené à la proclamation, à l'automne 2011, de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec. L'Institut a également prêté main-forte au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement pour l'organisation des Rendez-vous de l'énergie, qui se sont conclus, en novembre 2011, par un forum national.



L'INM a présidé à une consultation publique sur le Plan de conservation des milieux naturels de Saint-Bruno. Il a également présidé au Jury citoyen sur le financement des partis politiques, commandé par le Directeur général des élections. L'INM a appuyé une démarche inédite de consultation sur la nutrition dans les familles, le projet Tout le monde à table, qui a rejoint 15 000 personnes à travers le Québec. Les méthodes de l'INM ont aussi facilité la tenue des États généraux du Vieux-Québec et des Rendez-vous des générations. En 2012, l'INM a organisé une Conversation publique sur l'avenir minier du Québec, une tournée de dix villes québécoises sur cet enjeu crucial. Chaque fois, des centaines, voire des milliers de citoyens et de citoyennes ont participé, dans le cadre d'une approche ouverte et constructive, à des débats de fond essentiels pour notre avenir collectif.



► REMERCIEMENTS

L'INM remercie chaleureusement toutes les personnes et organisations qui ont rendu possible la tenue des Forums citoyens.

ÉQUIPE

Direction générale de l'INM : **Michel Venne**

Directeur administratif : **Pascal Grenier**

Chargé de projet des Forums citoyens : **Louis-Philippe Lizotte**

Responsable de l'organisation des Forums citoyens : **Sarah Champagne**

Conseiller en animation créative et innovation sociale : **André Fortin**

Responsable de la mobilisation : **Alexandre Goyer**

Chargée de communication : **Annie Cardinal**

Appui à l'organisation : **Léa Champagne, Malorie Flon, Julie Caron-Malenfant, Olivier Lenoir, Miriam Fahmy, Rajae Nuiji, Nicolas Zorn, Alexandre Warnet, Sophie Gélinas, Aude Leroux-Lévesque, Khoudia Ndaye et Benjamin Cerantola**

Recherche et rédaction du cahier : **Michel Venne, Hélène Rompré, Vincent Allaire, Léa Champagne, Miriam Fahmy, Sarah Champagne et Louis-Philippe Lizotte**

Relations de presse : **Roch Bilodeau – Phare Communications**

Design graphique : **gaetanvenne.ca**

Révision linguistique : **Michel Rudel-Tessier**

ANIMATION

Rouyn-Noranda : **Olivier Lenoir, Bruce Gervais, Yves Grafteux, Lisyane Morin, Paul-Antoine Martel et Véronique Pépin.**

Saguenay : **André Fortin, Frédéric Beaulieu, Jean-Michel Gobeil, Claudia Madore, Jennifer Paré et Marie-Noëlle Potvin**

Gatineau : **Malorie Flon, Pierre Chénier, Guy Latreille, Hélène Lamoureux, Joanne Mantha et Catherine Voyer-Léger**
Montréal : **André Fortin, Olivier Lenoir, Malorie Flon, Julie Caron-Malenfant, Alexandre Warnet, Nicolas Zorn, Sophie Gélinas et Miriam Fahmy**

Ainsi que tous ceux et celles dont nous avons confirmé la présence après l'impression du cahier du participant.

INVITÉS

Rouyn-Noranda :

- **Luc Belisle**, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
- **Élise-Ariane Cabirol**, présidente de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec

Saguenay :

- **Pierre Deschênes**, professeur de psychologie organisationnelle à l'Université du Québec à Chicoutimi.
- **Jean-Thomas Henderson**, cofondateur de la coopérative V.E.R.T.E. et trésorier du Regroupement action-jeunesse 02 du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- **Éric Blackburn**, Directeur général de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Gatineau :

- **Frédéric Poulin**, président de l'Alliance pour l'enseignement supérieur en Outaouais et directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais
- **Isabelle Sabourin**, membre de la Table jeunesse Outaouais

Montréal :

- **Claude Lessard**, président du Conseil supérieur de l'éducation
- **Cathy Wong**, présidente du Forum jeunesse de l'île de Montréal

ORGANISATIONS PARTENAIRES



- Conseil supérieur de l'éducation
- Forum jeunesse Abitibi-Témiscamingue
- Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Regroupement Action Jeunesse 02
- Table jeunesse Outaouais

Lined area for notes, consisting of multiple horizontal lines across the page.

**SOYEZ BREF ET DIRECT !**

Exprimez votre opinion le plus clairement et succinctement possible afin que d'autres puissent avoir le temps de s'exprimer.

ATTAQUEZ LES IDÉES ET NON LES PERSONNES !

Écoutez respectueusement l'opinion des autres. Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez le droit de le dire tout en étant poli.

OSEZ PRENDRE LA PAROLE ET SOYEZ OUVERT À LA DIVERSITÉ !

Vous avez une part de responsabilité dans le succès des activités. Réagissez quand on vous le demande et ayez l'ouverture d'esprit nécessaire pour entendre des idées qui ne sont pas les vôtres.

QUAND VOS COMMENTAIRES SONT PERTINENTS, PARTAGEZ-LES AVEC L'ENSEMBLE DU GROUPE !

Évitez les discussions ou les commentaires avec vos voisins, car cela nuit à l'écoute des invités.

SOYEZ PONCTUEL ET RESPECTEZ VOS CHOIX D'ACTIVITÉS !

Rendez-vous à l'heure aux activités que vous avez choisies. Si vous arrivez en retard, soyez discret. Ne vous promenez pas d'une salle à l'autre pendant une même plage horaire.



DES CITOYENS

DES IDÉES

DES PROJETS

L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE est une organisation non partisane dont la mission est d'encourager la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec. L'INM œuvre dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée, basée sur la formule « informer, débattre, proposer ». Organisation sans but lucratif ayant le statut d'organisme de bienfaisance, l'INM a lancé ses activités le 22 avril 2004 à Montréal.

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1030, Montréal (Québec) H3A 1E4
514 934-5999 | 1 877 934-5999

inm.qc.ca